



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

**Présents :** P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, J. BOUISSON, G. BOUISSON, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

**Procuration :** M. CLUZEL à D. DOUARCHE.

**Excusé :** J. MAJRI.

**Secrétaire de séance :** R. LORIVAL

**Début de la séance :** 18h05

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30/04/2025**

**Vote : Pour Unanimité (10)**

**2. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2025-025 du 30/04/2025 : après vérification auprès du CDG34, l'agent concerné ne peut prétendre en 2025 au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe. Il faut donc revenir au tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 septembre 2024 soit :

I – Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe : 1
- Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe : 1
- Adjoint administratif territorial : 1

Filière technique :

- Agent de maîtrise principal : 1
- Adjoint technique territorial : 2

II – Personnel titulaire à temps non complet

Filière administrative :

- Adjoint administratif territorial (32/35h) : 1

Filière technique :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (32/35h) : 1

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Vote : Pour Unanimité (10)**

**3. PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES DU CDG POUR LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE SANTE**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Dans cette perspective, le CDG 34 offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le CDG 34 va lancer mi-juin 2025, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Santé mutualisées et attractives éligible à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2026.

Madame le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au CDG 34 afin de mener la mise en concurrence.

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Vote : Pour Unanimité (10)**

**18h15 Arrivée D. DOUARCHE**

**4. DM**

Ces DM concernent le budget tourisme : après vérification de la Trésorerie, il convient de faire des DM car les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes de 100.00 € et afin de modifier des écarts d'écriture par rapport au budget voté.

| Désignation                                                  | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 65888 : Autres                                             | 5.00 €                         |                                  |
| <b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b> | <b>5.00 €</b>                  |                                  |
| D 65888 : Autres                                             |                                | 5.60 €                           |
| <b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>       |                                | <b>5.60 €</b>                    |
| R 75888 : Autres                                             | 5.00 €                         |                                  |
| <b>TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b> | <b>5.00 €</b>                  |                                  |
| R 70323 : Redevance d'occupation du domaine public           |                                | 100.00 €                         |
| <b>TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses</b> |                                | <b>100.00 €</b>                  |
| R 75888 : Autres                                             |                                | 5.60 €                           |
| <b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>      |                                | <b>5.60 €</b>                    |

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Vote : Pour Unanimité (12)**

**5. ATTRIBUTION LOTS MAPA TRAVAUX ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)**

Conformément aux dispositions des articles L 2113-10 et L 2113-11 du Code de la Commande Publique, les prestations objets du marché ont été réparties en 6 lots homogènes. Il est rendu compte des propositions de la commission communale d'appel d'offres (CCAO) dont l'avis n'est que consultatif.

- Lot n°1 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES  
La décision est ajournée à la suite d'une modification réglementaire concernant les vitrages (sécurité). Une nouvelle évaluation tenant compte de cette modification réglementaire a été demandée aux entreprises qui ont candidaté.
- Lot n°2 : FAUX PLAFONDS, CLOISONS, ISOLATION, entreprise Avignon Frères, 13 813,00 € HT.
- Lot n°3 : ELECTRICITE, CLIMATISATION, entreprise Martinez Antonio, 25 538,00 € HT.
- Lot n°4 : PLOMBERIE, SANITAIRES, entreprise Hudebine, 7 270,00 € HT.
- Lot n°5 : PEINTURE, SOLS SOUPLES, entreprise Carrillo, 16 165,00 € HT.
- Lot n°6 : CLOTURES, GARDE-CORPS, entreprise Agripal Clôtures, 13 616,00 € HT.

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

C. COURTENS souligne que peu d'entreprises ont répondu et ajoute que les offres sont très proches de l'estimatif.

**Vote : Pour (11)**, M. CLUZEL, ayant candidaté sur le lot 3, ne peut pas prendre part au vote.

**6. DELIBERATION MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

La mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) est terminée. Le PCS a vocation à être transmis à la préfecture ainsi qu'au SDIS. Mme le Maire souligne la nécessité de disposer, en fin de mandat, d'un outil facilement accessible dans sa présentation à destination de nouveau élus.

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Vote : Pour Unanimité (12)**

**7. DELIBERATION AVENANT AFFERMAGE PARKING DES GORGES D'HERIC**

Mme le Maire rappelle que dans le contrat d'affermage signé en 2024 avec la SAS Snack des Gorges, il est stipulé que la part revenant à la SAS est établie à 20 % du montant des recettes perçues par année mais que, chaque année, à la date anniversaire de la convention, la rémunération du fermier pourra être réévaluée.

R. LORIVAL présente une évaluation du chiffre d'affaires du parking des Gorges d'Héric tenant compte des chiffres de 2024 et de l'augmentation des tarifs des redevances que verseront les usagers en 2025.

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Une réflexion s'engage et un consensus se dégage pour maintenir la rémunération à 20% puisque mécaniquement l'augmentation des tarifs augmentera le chiffre d'affaires du parking.



Madame le Maire rappelle que les recettes du parking servent à couvrir les frais d'entretien de celui-ci, ainsi que l'entretien du site des Gorges pour la partie qui dépend de la commune de Mons La Trivalle.

**Vote : Pour Unanimité (12)**

**8. PRESENTATION DU RPQS 2024 DU SIAE VALLEE DU JAUR**

Madame le Maire présente le rapport sur le Prix et la Qualité du service pour l'année 2024.

**9. JURY D'ASSISES 2025**

La désignation de la personne qui sera jury d'assises est ajournée, dans l'attente des documents qui doivent être transmis par la commune chef-lieu de canton, Saint Pons de Thomières.

**10. QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe de la demande d'occupation du domaine public pour la terrasse de l'Auberge du Caroux. Cette demande sera examinée au prochain conseil avant la fin du mois.
- C. TARRAGA, P. AZA-VALLINA signalent deux chiens qui semblent être abandonnés et qui rodent sur la commune. Ces animaux ne sont pas agressifs mais sont difficiles à fixer ce qui ne permet pas leur prise en charge par la fourrière. Mme le Maire ajoute qu'il conviendra, au prochain conseil, de renouveler le contrat avec la fourrière animale.
- Madame le Maire précise que la date du bal des pompiers est fixée, sur décision des pompiers, au 12 juillet, le devis pour l'animation musicale ayant été signé.
- P. AZA-VALLINA interroge sur la poursuite des travaux du centre du village dans la perspective de 2026. Madame le Maire confirme qu'il conviendra de lancer les demandes de subventions avant la fin 2025.

**Fin de la séance : 19h30**

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

